REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

COMMUNE DE GAMBSHEIM

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 mai 2023

Sous la présidence de M. Hubert HOFFMANN, Maire

Conseillers élus :	27
Conseillers en fonction :	27
Conseillers présents :	23
Conseillers absents ayant donné procuration :	2
Conseiller absent excusé :	2

2023-05-25-FIN05 Finances – Commune – Tarifs d'écolage de l'Ecole municipale de musique 2023-2024

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur les tarifs de l'école municipale de musique gérée en régie, à adopter à compter du 1er septembre 2023 pour l'année scolaire 2023/2024.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Comité Exécutif et avis favorable de la commission des Finances, après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

- **ADOPTE** les tarifs de l'école municipale de musique à compter du 1er septembre 2023, et concernant l'année scolaire 2023/2024, comme figurant en annexe de la présente délibération.

Le secrétaire de séance

Thierry EBEL

Le Maire

Hubert HOFFMANN

Tarifs communaux ECOLE DE MUSIQUE 2023/2024

ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE		
Forfait trimestriel pour les durées hebdomadaires indiquées ci-dessous - Tarifs valables à compter du 1er septembre 2023		
		Tarif
Cours		
Eveil musical (à partir de 4 élèves)	1 heure	67,00 €
Initiation musicale (à partir de 4 élèves)	1 heure	67,00 €
Formation musicale en groupe sans instrument	1 heure	67,00 €
Tarif enfant/étudiant - Instrument à vent ou batterie-percussion (+ formation musicale + pratique collective)	½ h (+ 1h + 1h à 1h30)	158,00 €
Tarif adulte - Instrument à vent ou batterie-percussion	½ h (+ 1h + 1h à 1h30)	182,00 €
Tarif enfant/étudiant - Piano ou instruments à cordes (+ formation musicale + pratique collective)	½ h (+ 1h)	172,00 €
Tarif adulte - Piano ou instruments à cordes	½ h (+ 1h)	198,00 €
Cours individuel supplémentaire ou de perfectionnement	¼ h	108,00 €
Pour les pianistes, guitaristes, violonistes uniquement si pratique d'un 2ème instrument à raison d'1/2 h par semaine (hautbois, clarinette, fagottino, basson, saxophone, trompette, cor d'harmonie, trombone, euphonium, tuba)	la première année	X
Instruments et matériel		
Location d'instrument à vent (dans la limite du stock disponible)	Gratuit la 1ère année puis	40,00 €
Manuels et/ou petites fournitures	Coût réel	

Réductions		
Les réductions sont cumulables dans la limite d'un rabais de 50,00 € par trimestre et par usager		
2ème membre et membres suivants d'une fratrie (par personne)		-10,00%
Pratique d'un 2è instrument (enfants/étudiants)		-15,00%
Membre actif de la Musique Municipale, membre junior de l'orchestre de l'école de musique		-15,00%
Instrument à vent ou batterie-percussion : - débutants (2 premières années) - à partir de la 3ème année si participation à l'orchestre de l'école de musique		-15,00%
Pour les pianistes, guitaristes, violonistes uniquement si pratique d'un 2è instrument à raison d'1/2 h par semaine (hautbois, clarinette, fagottino, basson, saxophone, trompette, cor d'harmonie, trombone, euphonium, tuba)	A partir de la 2ème année	X
Frais de gestion		
Frais de dossier et de gestion administrative (par famille)	A payer à l'inscription	20,00 €
Tarifs extérieurs (usager non résident dans la Commune de Gambsheim hors membre actif de la musique municipale assimilé à un résident de la Commune)		
Supplément pour tous les tarifs de l'école municipale de musique		15,00%